



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 31059

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions de fonctionnement des centres mutualisateurs des rémunérations des aides éducateurs. Malgré les efforts réalisés depuis la mise en oeuvre du dispositif des emplois jeunes, des difficultés réelles et sérieuses se font jour pour assurer sa gestion avec toute l'efficacité nécessaire. Il lui demande par conséquent de lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures pour favoriser la gestion par les personnels administratifs des emplois jeunes, et avec quels moyens il entend ainsi atteindre l'objectif de 75 000 emplois jeunes dans l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Les personnels des services déconcentrés et des établissements mutualisateurs ont su mettre en oeuvre le dispositif des emplois-jeunes à l'éducation nationale dans les conditions de rapidité et d'efficacité remarquables. L'effort actuel porte sur les projets de formation et en partenariat avec de grandes entreprises ou des branches professionnelles, la recherche de débouchés pour des aides éducateurs qui ne peuvent se limiter aux emplois publics. Il importe également de conforter l'organisation administrative qui soutient une pareille entreprise. Les recteurs se sont en général attachés à conforter les équipes administratives. Ils ont été invités à faire le meilleur usage possible de leurs possibilités de reconnaissance des services rendus au plan indemnitaire notamment. Le ministère explore au plan réglementaire d'autres pistes de reconnaissance, notamment pour les gestionnaires et agents comptables du dispositif emplois-jeunes dans les établissements.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31059

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3395

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 197